



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2022
2022/108

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi seize novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	26
Nombre de votants	28

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M Robert ACQUITTER, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Laurent LELIEVRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Romain LAUNAY (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), Mme Irène AMATO (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS), Mme Huguette ROSIER (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE)

Secrétaires de séances : Mme C. BERTHO, Mme M. GUILLEUX

**SUBVENTIONS 2022 – AIDE A LA CREATION DE L'ASSOCIATION REPAIR CAFE
Herbignac**

Rapporteur : Michel CADIET

Monsieur CADIET, Adjoint aux Sport, Loisirs et Vie Associative présente une demande de subvention déposée par une nouvelle association.

REPAIR CAFE Herbignac : Association créée à Herbignac en 2020, faisant partie du REPAIR CAFE de la Presqu'île.

Elle a pour but de créer des liens d'entraide et de partage au niveau local, entre des personnes qui habitent ou fréquentent un même endroit. Ces personnes se rencontrent périodiquement en un lieu déterminé (par exemple un café, une salle des fêtes ou un local associatif) où des outils sont mis à leur disposition et où elles peuvent réparer un objet qu'elles ont apporté, aidées par des volontaires. Les objectifs de cette démarche alternative

sont divers : réduire les déchets, préserver l'art de réparer des objets, transmettre des connaissances, venir en aide aux ménages rencontrant des difficultés financières ou renforcer la cohésion sociale entre les habitants des environs.

A Herbignac, réunion le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 17h30 à 20h30, en ce moment, au Café Le Balto, av. de la Monneraye.

Monsieur CADIET rappelle qu'il peut être attribué une subvention pour création d'association de 150€.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2131-11 du CGCT qui prévoit que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

VU le dossier de demande de subvention déposé par l'association

VU l'avis de la commission Sports, Loisirs et Vie Associative,

CONSIDERANT que le montant de la subvention attribuée lors de la création d'une association est de 150 euros.

M Jean-Philippe BASTIEN ne participe pas au vote

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ des 28 votants DÉCIDE :

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 150 € à l'association Repair Café Herbignac.
- ◆ DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 23 novembre 2022
Et de la publication, le 23 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Christelle CHASSÉ

